

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 17 (1937)
Heft: 3

Artikel: Allocution du président d'honneur : M. Alphonse Dunant ministre de suisse en France
Autor: Dunant, M. Alphonse
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

coût de production des industries. La dévaluation monétaire exerce également une influence sur cette hausse des prix, tout particulièrement en France, mais en Suisse également, quoique d'une manière beaucoup moins accentuée.

L'économie des échanges commerciaux entre nos deux pays subit actuellement les contre-coups de ces récents événements. Aussi serez-vous d'accord avec votre Conseil d'Administra-

tion pour émettre le vœu de voir ces échanges retrouver prochainement plus de stabilité et pour faire confiance à nos Gouvernements pour entreprendre tout ce qui serait favorable ou éviter tout ce qui serait nuisible à la sauvegarde de cette bonne entente économique de la France et de la Suisse, au maintien et au développement de laquelle notre Association travaille de toutes ses forces.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. ALPHONSE DUNANT

Ministre de Suisse en France

MESSIEURS,

Aujourd'hui, premier mars, c'est le jour de gloire des Neuchâtelois et le Ministre de Suisse en France, qui se souvient qu'il fut naguère élève du collège latin au chef-lieu, est heureux de leur dire toute sa joie de ce que, parmi la nombreuse colonie suisse de Paris, il y ait beaucoup de Neuchâtelois qui y brillent; je fais des vœux chaleureux pour l'avenir de votre canton, Messieurs, et je souhaite ardemment que les crises qui ont sévi dans vos montagnes cèdent la place à une ère de vaches grasses.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT et MESSIEURS,

A l'occasion de votre Assemblée générale, M. le Président Musy nous a fait l'honneur de venir, je le remercie d'avoir effectué le déplacement pour nous présenter un exposé dont il sait d'avance qu'il nous intéressera vivement.

En lui souhaitant dès maintenant la bienvenue, je tiens à dire à l'ancien Président de la Confédération suisse, tout notre respect.

MESSIEURS,

Je n'ai rien à ajouter au magistral exposé que vient de faire votre distingué Président, M. Brandt, sur le développement des relations économiques entre la Suisse et la France au cours de l'année 1936. Je me bornerai donc à vous entretenir d'un sujet dont l'importance ne le cède en rien à l'actualité : nos négociations commerciales avec la France.

Ainsi que M. Brandt vient de le rappeler, le Gouvernement français a pris l'initiative, au mois de juin dernier, de dénoncer la Convention de commerce du 29 mars 1934 et, d'une manière générale, tous les accords constituant, en matière de douanes et de contingentement, le statut contractuel franco-suisse.

A la suite de la dévaluation monétaire, survenue simultanément en France et en Suisse à fin septembre, M. le Conseiller national Stucki, Délégué du Conseil fédéral pour le commerce extérieur, obtint à Genève, au début du mois d'octobre, après de laborieuses conversations avec MM. Spinasse, Ministre de l'Economie nationale, et Bastid, Ministre du Commerce, que le Gouvernement français renonçât à cette dénonciation et que le statut commercial franco-suisse fût main-

tenu intégralement en vigueur jusqu'à l'aboutissement des négociations dont le Gouvernement français demandait l'ouverture. Ces négociations ont été engagées à Berne, il y a une quinzaine de jours.

Conformément au désir exprimé par Paris, elles portent aussi bien sur la partie générale du Traité, que sur les questions tarifaires et le régime des contingents. Je me plais à espérer, à ce propos, que, du côté français, l'on n'oubliera pas trop les bienveillantes déclarations échangées à Genève au mois d'octobre dernier, et que l'on s'inspirera d'un désir égal à celui qui anime la délégation suisse d'élargir les possibilités d'échange entre les deux pays. En effet, par suite de la dévaluation, la situation est, à cet égard, plus favorable aujourd'hui qu'elle n'a jamais été au cours de ces dernières années; elle devrait permettre d'entresager avec une certaine hardiesse l'abaissement des barrières douanières et l'élargissement des contingents.

C'est, mue par ces considérations, que la Suisse demande que le statut commercial franco-suisse, tel qu'il existait en fait et en droit à fin 1936, soit considéré comme le minimum des concessions réciproques que doivent s'accorder les deux pays. Bien plus, elle envisage même avec faveur d'édifier sur cette base un nouveau statut contractuel qui permettrait le développement des échanges, compte tenu, cela va de soi, de la nécessité où nous sommes de compenser par une augmentation plus rapide de nos exportations vers la France, les exportations accrues de la France vers la Suisse au cours de ces derniers mois.

Les desiderata de la Suisse semblent d'autant plus légitimes qu'à l'heure actuelle et en pleine crise, notre pays est le seul qui, dans la balance commerciale, laisse à la France un solde actif essentiel, soit plus de 390 millions de francs. Par ailleurs, la Suisse vient de passer du 4^e au 3^e rang des clients de la France. Enfin, tandis que le déficit de la balance commerciale générale de la France s'est aggravé notablement depuis la dévaluation, la Suisse est le seul pays qui ait absorbé des quantités accrues de produits français.

Au bénéfice de ces considérations, je me plais à croire que les négociateurs suisses et français n'éprouveront aucune difficulté à trouver un terrain d'entente et concilier les intérêts écono-

miques, en apparence divergents, dans la réalité étroitement liés, de l'un et l'autre pays.

L'affirmation de cette corrélation des intérêts économiques suisses et français m'amène tout naturellement à rendre hommage une fois de plus aux efforts féconds et méritoires des organes et des membres de la Chambre de Commerce Suisse en France pour faire admettre de part et d'autre de la frontière cette vérité primordiale et pour la transposer sur le plan des réalisations. Il me reste donc encore l'agréable devoir de remercier chaleureusement votre Compagnie et, en particulier, de féliciter votre distingué Président, M. Brandt, et votre actif et sympathique Secrétaire général, M. de Pury, pour la collaboration précieuse dont la Légation leur est redevable, le zèle persévérant qu'ils mettent à défendre les intérêts dont ils ont la garde et l'activité éclairée qu'ils déploient à m'aider dans cette tâche souvent ardue, mais essentielle : maintenir et améliorer nos relations commerciales avec la France.

Ce travail obstiné auquel vous vous vouez, j'y ai assisté depuis bien longtemps, car il y a, ces

jours-ci, vingt ans, qu'étant Chef de la Division des Affaires étrangères à Berne, j'avais reçu l'ordre de M. le Chef du Département Politique de m'entretenir avec deux Confédérés qui venaient de Paris. C'étaient feu M. Moricand et votre Président fondateur, l'honorable M. Dobler; une conférence convoquée au Palais fédéral mit nos deux compatriotes de Paris en présence de quelques personnalités du monde économique suisse et M. Dobler s'en souviendra certainement, ce furent ainsi les premières conversations qui aboutirent plus tard à la création de la Chambre de Commerce suisse en France; vaillamment, vous avez, Messieurs, fait votre chemin et je vous en félicite cordialement.

L'année 1937 sera pleine d'occupations pour vous. Vous saurez faire face au travail qui se présentera et vous saurez, pendant cette année d'exposition, rendre les services que tous nous attendons de votre dévouement et de votre patriotisme; continuez à aller courageusement de l'avant, Messieurs. Nous vous entourons de notre reconnaissance et de notre confiance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DE LYON

RAPPORT DU COMITÉ

SECTION DE LYON

Assemblée générale du 9 février 1937

MONSIEUR LE CONSUL,
MESSIEURS,

Nous vous avons présenté notre dernier rapport annuel le 13 mai 1936.

Ce même jour vous avez accepté le Règlement particulier de notre Section. L'article quatrième de ce Règlement stipule que notre Section doit tenir son Assemblée générale dans le premier trimestre de chaque année.

C'est donc en vertu de cette disposition statutaire que nous vous avons convoqués aujourd'hui.

Récemment, et la décoration de cette salle en témoigne encore, MM. Demilly et Pierre Palais nous parlèrent de la Photographie au service du Commerce. Nous empiétons déjà sur 1937, mais nous saisissons cette occasion pour remercier les organisateurs bénévoles à qui cette très intéressante manifestation est due.

Cette exposition de photographies et d'affiches nous amène tout naturellement à parler de notre activité aux Foires et Expositions de l'année passée.

Foire — Expositions

Nous vous avons dit combien nous déplorions l'indigence de la participation suisse à la Foire

✽

Avant de relater notre activité en 1936, nous tenons à rendre un hommage particulier à la mémoire de M. Henry LOHRER, décédé le 21 juin 1936. M. LOHRER fut le premier Président de notre Section de Lyon; membre assidu durant de longues années, la maladie même ne l'empêchait pas de prendre part à nos manifestations.

De nombreux membres de notre Compagnie tinrent à témoigner de leur sympathie à la famille de notre Président fondateur; nous lui réitérons nos très sincères condoléances.

Messieurs, je vous invite à vous lever pour honorer la mémoire de notre sociétaire et ami.

✽

L'année 1936, malgré le trouble qu'elle comporta, n'a pas entravé la bonne marche de notre Section. Voici exposés les différents chapitres de notre rapport :

Comité

Depuis le 13 mai 1936, M. Walter HERSBERGER fait partie du Comité qui se présente actuellement comme suit :

Président d'Honneur :

M. le Consul Georges MEYER.

Président :

M. Jacques MULLER (cuir et chaussures).